

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE**

**DELIBERATION N° 2022/28**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

**Séance du 7 avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sans public compte tenu de l'épidémie de coronavirus et des mesures sanitaires à mettre en œuvre pour lutter contre le COVID-19, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 31 mars 2022

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15- Présents : 13  
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Simone GUICHARD, Bernard PUEYO, Michel PREVOST, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Sophie ALLEOUD (procuration à Simone GUICHARD), Tiphaine FARGIER (procuration à Carole THOMAS).

Absent(e)s :

Jérôme MERCOYROL a été élu secrétaire.

**Objet : Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe d'assainissement.**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le



compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**CONSIDERANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**CONSIDERANT** que le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 se résume comme suit :

- Résultat de fonctionnement : 14 634,43 €
- Résultat d'investissement : 8 764,15 €
- Résultat : 23 398,58 €

**CONSIDERANT** que le compte de gestion du receveur municipal et le compte administratif 2021 présentent une concordance parfaite des opérations de recettes et de dépenses propres à la gestion 2021.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**DONNE** pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 7 avril 2022

POUR COPIE CONFORME  
Alba la Romaine, le 8 avril 2022  
Le Maire  
Pierre LAULAGNET

